

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le 14 septembre à vingt- heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

### ORDRE DU JOUR

- Aire Gens du Voyage : point sur la saison d'été 2015
- Aire Gens du Voyage – approbation de la procédure de modification du P.O. S. pour mise en compatibilité avec la création de l'aire de grand passage
- P.L.U. : Caducité du P.O.S. au 31/12/2015
- Travaux voirie route de St Aubin – état d'avancement + demandes riverains
- Travaux annexes de voirie – devis pour :
  - entrée du stade, route de Fontaine Henry, rue des Aubépines
- SDEC : devis pour candélabre vétuste rue du Canada
- Travaux de bâtiment : remplacement fenêtres mairie
- Travaux de bâtiment : aménagement salle Association Basly Mouv'
- Agenda d'accessibilité pour E.R.P. (établissement recevant du public)
- C.D.C. : enquête relative à la transition énergétique
- Facture Basly Mouv'
- Questions diverses

#### Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND - M. Daniel VAUVERT- Mme Annick PLOUHINEC – M Alain BRILLAND - Mme Virginie MAILLARD - Mme Sylvie ROSELLO - Mme Laurence GRENEU- M Samuel MARIE - Mme Laurence RONCO

Absents excusés. - M. Alain BALLAY ayant donné procuration à M. Michel LEGRAND- Mme Christelle LEPETIT

#### Absents

M Olivier DEVAUX - Mme Marie Claire LETOUZE

Secrétaire : M. Daniel VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum.

Le compte-rendu de la réunion de conseil du 2 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents.

#### **- Aire Gens du Voyage : point sur la saison d'été 2015**

Pour le mois de juillet, le passage de plusieurs groupes importants s'est bien déroulé, mais pour le mois d'août le passage de différentes familles a engendré des problèmes conflictuels avec beaucoup d'incivilités (jets d'ordures sur la route, intrusion dans les propriétés avoisinantes qui ont servi de toilettes, refus de paiement de la taxe de stationnement). La Gendarmerie a dû intervenir pour ramener le calme. La gestion des aires de Gens du Voyage a été confiée par la Préfecture à la société PACT ARIM.

Une recette de 2795€ a été collectée par la CDC pour un total de dépenses de 3800€.

## **Aire Gens du Voyage – approbation de la procédure de modification du P.O.S Pour mise en compatibilité avec la création de l'aire de grand passage**

Le Maire rappelle que l'enquête publique a eu lieu du 1er juin au 1er juillet 2015. Il indique que le rapport du commissaire-enquêteur aboutit à un avis favorable. Il donne lecture du courrier de la CDC « Cœur de Nacre » en charge du dossier, invitant le Conseil municipal de BASLY à se prononcer dans le délai de 2 mois, suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur, pour donner son approbation à une modification du P.O.S. de BASLY pour mise en compatibilité avec la création de l'aire de grand passage des Gens du Voyage.

M le maire donne lecture du nouveau règlement du P.O.S proposé pour la Zone NC concernée, et indique que cette modification n'entraînera aucun coût financier pour la commune.

Après en avoir débattu le conseil municipal refuse l'approbation de la procédure de modification du P.O.S. par 6 voix contre, 3 pour, 3 abstentions.

### Texte de la délibération officielle :

Le Maire expose la requête de la C.D.C. « Cœur de Nacre » en date du 7 août 2015 de soumettre au conseil municipal de BASLY l'approbation de la mise en compatibilité du P.O.S. de BASLY faisant suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 dans le cadre de la procédure administrative pour création d'une aire de grand passage des Gens du Voyage.

Vu le rapport du Commissaire-enquêteur,

Considérant le non choix possible pour le conseil municipal sur le fond du dossier,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal **refuse d'approuver la modification du POS de la commune**, par 6 voix contre, 3 voix pour (M.GAUQUELIN, Mme PLOUHINEC, M.VAUVERT) et 3 abstentions (Mme MAILLARD, Mme RONCO, M.BRILLAND) laissant le soin à la Communauté de Communes « Cœur de Nacre » à l'initiative du dossier et au Préfet du Calvados d'assumer l'entière responsabilité de la décision et de poursuivre la procédure administrative officielle prévue.

### **P.L.U. : Caducité du P.O.S. au 31/12/2015**

Le Maire nous informe que passé la date du 31 décembre 2015 et sans avoir pris de décision avant le 12 décembre 2015 concernant la mise en place d'un P.L.U., la commune passera sous le régime du R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) au 1<sup>er</sup>/01/2016 ce qui réduit le champ d'action sur les demandes de permis de construire.

Les Communautés de Communes devant créer un P.L.U.I en 2017 aucune décision n'est prise à ce jour pour cette démarche, sachant que la commune de Plumetôt est dans le même cas que nous. Un rapprochement avec le Maire de cette dernière sera effectué pour voir la possibilité de faire une étude en commun afin de réduire le coût de cette mise en place d'un P.L.U. Le maire continuera de suivre l'évolution de ce dossier à chaque réunion de conseil et proposera une décision finale pour le dernier conseil municipal de décembre 2015.

### **Travaux de voirie route de St Aubin – état d'avancement + demandes riverains**

Les travaux avancent bien, des riverains se sont plaints de la vitesse et de la dangerosité du carrefour rte de St Aubin et rue du Bac du Port, la municipalité va intervenir sur la haie afin de dégager la vue sur le carrefour.

La SAUR a prévenu que les travaux de remplacement des canalisations d'eau potable devant avoir lieu rue Talbot sont repoussés au mois de novembre 2015.

**Travaux annexes de voirie – devis pour :  
entrée du stade, route de Fontaine Henry, rue des Aubépines**

Route de Fontaine Henry pour la création d'un passage piéton 2 entreprises ont répondu à l'appel à concurrence : l'entreprise LETELLIER 1525€ HT 1830€ TTC et l'entreprise MARTRAGNY 2500€ HT 3000€ TTC

A l'unanimité l'entreprise LETELLIER a été retenue.

La dépense sera réglée à l'article 2315 du budget d'investissement

Pour le remplacement d'un tampon par une grille :

L'entreprise LETELLIER 339€ HT 406€80 TTC l'entreprise MARTRAGNY 488€HT 585€60 TTC

L'entreprise DE PAIX DE COEUR 795€ HT 954€ TTC

A l'unanimité l'entreprise LETELLIER a été retenue.

La dépense sera réglée à l'article 61523 du budget de fonctionnement

Rue des Aubépines pour le remplacement de bordures de trottoir :

l'entreprise LETELLIER 345€ HT 414€ TTC, l'entreprise MARTRAGNY 196€ HT 235.20€ TTC,

l'entreprise DE PAIX DE COEUR 650€ HT 780€ TTC.

A l'unanimité l'entreprise MARTRAGNY a été retenue.

La dépense sera réglée à l'article 61523 du budget de fonctionnement

Concernant le dispositif anti-intrusion au stade, les travaux seront réalisés, si possible, par le personnel communal.

**SDEC : devis pour candélabre vétuste rue du Canada**

Le globe d'un candélabre n'étant plus étanche ce qui provoque un court circuit, le SDEC doit procéder à son remplacement.

coût de l'opération 375€ dont à la charge de la commune la somme de 237€74

Accord à l'unanimité pour le remplacement, et autoriser le maire à signer l'acte d'engagement correspondant.

**Travaux de bâtiments : remplacement fenêtres mairie simple vitrage par double vitrage**

Pour le remplacement des fenêtres 3 entreprises ont répondu à l'appel à concurrence :

L'entreprise B'PLAST 4249€97HT 5099€94TTC l'entreprise CHOUETTE HABITAT 4403€HT

5283€60TTC et l'entreprise BENTONEL 5066€ HT 6079€20 TTC.

L'entreprise B'PLAST a été retenue à l'unanimité. La dépense sera mandatée à l'art.2313 du budget

**Travaux de bâtiment : aménagement salle Association Basly Mouv'**

Les travaux ont commencé, le personnel communal ayant abattu la cloison centrale.

Après concertation, il est décidé :

- un doublage en plaques de plâtre BA 13 sur ossature avec une isolation sur les parois ce qui permettra d'installer facilement des prises électriques,

Ces travaux de pose des montants et des plaques BA13 ainsi que les enduits, la réalisation sera faite par le personnel technique communal.

- des modifications de chauffage et d'électricité.

Cette pièce servant à une association, le conseil va essayer de contacter des entreprises afin de les solliciter pour intervenir gracieusement pour la main d'œuvre avec un retour de publicité lors de la future inauguration de la salle.

### **Agenda d'accessibilité pour E.R.P. (établissement recevant du public)**

M le Maire remercie Mme Virginie MAILLARD pour son travail de préparation du projet d'ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) des E.R.P, la commune ayant 3 ans pour mettre aux normes ses bâtiments afin de faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour déposer l'agenda d'accessibilité E.R.P. tel que proposé.

Pour ce faire, il convient toutefois de définir sur un formulaire Cerfa composé de 8 à 10 pages pour chaque ERP de la commune le rythme de mise aux normes et les sommes affectées, Il convient aussi d'inclure les commerces devant eux aussi déposer leur ADAP à la mairie.

Les ADAP doivent être transmis à la préfecture avant le 27 septembre 2015.

Chaque année il conviendra de fournir l'état d'avancement à la préfecture.

### **C.D.C. : enquête relative à la transition énergétique**

Dans le cadre des obligations environnementales en matière de transition énergétique, la CDC a demandé à la mairie de répondre à une enquête assez poussée relative aux dépenses de fonctionnement en combustibles et carburants, recensant les bâtiments de la commune avec relevés de surface de chacun d'eux, et mode de chauffage. De même pour l'équipement communal technique servant à l'entretien (matériel et véhicules).

### **Facture Basly Mouv'- fête de la musique**

Vu la délibération du 24/04/2014 listant les dépenses de fêtes et cérémonies (art.6232 et 625 du budget) autorisées par le conseil municipal, complétée par la délibération du 06/11/2014,

Vu la fête de la musique 2015 organisée par l'association Basly'Mouv ,

le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'inscription de cette nouvelle manifestation dans la liste des dépenses autorisées au titre des fêtes et cérémonies, notamment la facture BASLY MOUV' pour participation aux dépenses liées à cette journée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Lotissement le Hottot :**

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de 5 plaques de rue pour le lotissement Le Hottot.

### **Terrain de football-filets de buts :**

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat de filets de buts du terrain de foot.

### **Parc éolien au large de Courseulles- enquête publique :**

La consultation du dossier sur le parc éolien est possible en mairie pour 2 mois d'enquête publique du 10/08 au 10/10/2015.

### **Fibre optique :**

Le Maire informe que la fibre optique est maintenant disponible sur notre commune et que des réunions seront organisées sur Douvres la Délivrande les 17 et 19/09/2015 pour connaître les possibilités d'abonnement des particuliers.

### **Déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.)**

La commune entérine la décision du maire de ne pas préempter concernant un pavillon à vendre au 4 rue Emmanuel.

### **Stationnement aux abords de l'école maternelle :**

Il faudra réfléchir sur l'aménagement des abords de l'école concernant le stationnement.

### **Mme PLOUHINEC**

Concernant le tennis il y aura une finale vendredi et une dimanche, la remise des coupes sera faite ultérieurement avec le pot de l'amitié avec les participants du tournoi.  
Reprise fin de mois pour le « Basly-infos »

**Mme GRENEU**

Demande si la commune a été sollicitée sur l'accueil des réfugiés sur notre commune  
Réponse : Non pas de demande et de plus nous n'avons pas de structures d'accueil.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 octobre à 20H00**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05**